

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 17 JUIN 2019

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2019**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

- Stationnement payant et Jardins partagés et composteurs (situation actuelle et perspectives)

II- Rapports

1. 30483 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3^e au profit de la Maison Pour tous Salle des Rancy - Ensemble immobilier n° 03025
RAPPORTEURE : C. PANASSIER
2. 30278 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
3. 30490 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon
RAPPORTEUR : A. ACHACHE
4. 30453 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance
RAPPORTEUR : J. F. BEL
5. 30488 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros
RAPPORTEUR : R. JACQUET
6. 30625 - Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées
RAPPORTEUR : R. JACQUET
7. 30486 - Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite « Déclaration de Paris » dans le cadre de « Villes sans sida - les villes s'engagent ».
RAPPORTEUSE : A. BARIOZ-PLANCHE
8. 30489 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes.
RAPPORTEUR : F. VIDAL

9. 30532 – Dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Avenant n°1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.
RAPPORTEUR : F. VIDAL
10. 30616 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette »
RAPPORTEUR : F. VIDAL
11. 30695 - Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans du secteur Guillotière, Saxe Gambetta, Jean Macé - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite aux manifestations dans le cadre du mouvement des gilets jaunes
RAPPORTEUR : F. VIDAL
12. 30628 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 - Direction de l'Éducation
RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN
13. 30491 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros.
RAPPORTEUR : M. ROY
14. 30487 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes (CRCM), domicilié 23 rue du Dauphiné à Lyon (3^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente
RAPPORTEUR : J. MALESKI
15. 30554 - Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types
RAPPORTEUR : J. MALESKI
16. 30591 - Approbation de l'exonération des redevances relatives à trois conventions d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Lyon au profit de l'association Lamartine
RAPPORTEUR : J. MALESKI
17. 30592 - Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros - Approbation d'une convention cadre avec la compagnie MPTA
RAPPORTEUR : J. MALESKI
18. 30593 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros - enveloppe « Casino »- Approbation de conventions
RAPPORTEUR : J. MALESKI
19. 30594 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications
RAPPORTEUR : J. MALESKI
20. 30609 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP): attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier
RAPPORTEUR : J. MALESKI
21. 30626 - Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions
RAPPORTEUR : J. MALESKI
22. 30478 – Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

23. 30544 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de « Lyon Free Bike », du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

24. 30548 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4^e édition du « NordicWalkin' Lyon », du 12 au 13 octobre 2019

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

25. 30440 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEURE : F .SERAPHIN

26. 30677 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par le GIP Maison de la Veille Sociale pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 euros relatif à une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3^e

RAPPORTEURE : F .SERAPHIN

III - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 17 JUIN 2019

SAISINE DU : 07 JUIN 2019

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 18 JUIN 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 07 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3^e arrondissement de Lyon
SECRÉTAIRE : M. Yann BEN HAYOUN, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Catherine PANASSIER, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Anne BRUGNERA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Lionel LASSAGNE, Audrey SORIA.

Absents excusés : Abdel ACHACHE, Fabienne SERAPHIN, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Céline BOS, Alain QUESSADA.

Dépôts de pouvoirs : Abdel ACHACHE, Fabienne SERAPHIN, Lucie BRIATTE, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Fouziya BOUZERDA, donnent pouvoir à Laurent PEISER, Pierre FRONTON, Yann BEN HAYOUN, Catherine PANASSIER, Martine ELBAHAR, Rolland JACQUET, Fabrice VIDAL pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 31 (24 + 7 pouvoirs)

COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

- Stationnement payant et Jardins partagés et composteurs (situation actuelle et perspectives)

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3ème arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. À la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance.

C. PANASSIER : « Nous allons continuer par le Conseil d'Arrondissement. Et d'ailleurs, tout de suite en désignant avec l'accord de tout le monde, Yann BEN HAYOUN comme secrétaire de séance. Merci à vous tous. »

- Appel nominal

Monsieur BEN HAYOUN procède à l'appel.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2019 – approuvé à l'unanimité

C. PANASSIER : « Bien, nous allons approuver le procès-verbal de la séance du 06 mai, est-ce qu'il y a des remarques ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

I - Rapports

1. **30483 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3^e au profit de la Maison Pour tous Salle des Rancy - Ensemble immobilier n° 03025**

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Nous allons passer au premier rapport, un rapport que j'ai vraiment plaisir de vous présenter, puisqu'il s'agit de signer une convention d'occupation des anciens locaux de la Ronde Infantine par la Maison Pour Tous des Rancy qui va ainsi pouvoir augmenter son activité au cœur de La Part-Dieu. Et donc, évidemment, je vais vous proposer d'adopter complètement ce rapport, c'est 450 m² supplémentaires qui vont permettre à l'équipe de mettre en œuvre une réelle offre socio-éducative pour les habitants de La Part-Dieu, notamment les enfants et notamment le centre aéré. Un projet qui je l'espère va se renforcer au cours des mois à venir afin de développer sur ce quartier tous les outils d'un véritable quartier à vivre. Cette mise à disposition est également la conséquence d'une autre bonne nouvelle, celle de l'ouverture des nouveaux locaux de la Ronde des Colibris avec trente-six berceaux. Trente-six berceaux au total, mais ça veut dire seize berceaux de plus, puisque la Ronde des Colibris va déménager rue Desaix quelque part plus loin, quelques mètres plus loin dans des tout beaux et tout nouveaux locaux rue Desaix.

Je ne peux que vous inciter à adopter avec enthousiasme ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une demande de temps de parole. »

P. BERAT : « Juste, rapidement, on va le voter effectivement avec enthousiasme, parce que ça fait un moment que l'on demande effectivement qu'il y ait au cœur de La Part-Dieu des choses qui amènent de la vie, de la vie de quartier. On a souhaité une école, elle ne se fera pas, mais qu'il y ait ce type d'activité qui s'implante en plein cœur de La Part-Dieu, c'est une très bonne idée. »

C. PANASSIER : « On est bien d'accord. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Pierre FRONTON, en l'absence d'Abdel ACHACHE va nous présenter le rapport suivant qui concerne le soutien aux initiatives associatives locales. »

2. 230278 – Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 600 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

RAPPORTEUR : P. FRONTON

P.FRONTON : « Il s'agit de l'attribution de subvention aux associations pour leur soutien aux initiatives locales pour un montant de 61 600 euros pour treize associations. On peut s'enorgueillir du fait que sur ces treize associations il y en ait sept qui soient des associations du 3ème arrondissement pour plus de la moitié de la subvention.

Ces associations sont L'Éveil des Métiers de Lyon Métropole que nous connaissons tous, pour un montant constant de 2 000 euros. Puisqu'on parle de cette association, un petit point sur son actualité, à savoir que cette semaine, ils finissent le BTP et le street art, il faut en parler.

L'autre association, c'est l'association Tout Va Bien, c'est un mensuel sur les médias à destination des jeunes pour un montant de 2 000 euros et c'est constant. Actualité aussi, je vous encourage le 22 juin prochain à aller au Centre Social Bonnefoi où il y a un débat cinéma avec un documentaire d'Anne NOVEL sur *Les médias, le monde et moi*.

Troisième association, c'est la Maison de Quartier Villette-Paul Bert pour un montant de 1 800 euros. L'Olivier Des Sages pour un montant de 20 000 euros pour continuer à l'aider dans l'action qu'elle mène.

Cinquième association, c'est Amitiés Corses pour un montant de 3 000 euros.

Sixième association, c'est Awal, cette année une subvention de 5 000 euros.

Et la dernière association, c'est la MPT des Rancy pour son festival ping-pong pour un montant de 2 000 euros sachant qu'ils ont eu une subvention de 3 000 euros, il y a quelque temps pour leur festival sur l'émergence musicale.

Je vous demande de voter cette délibération. »

C. PANASSIER : « Je rappelle que « ping-pong », ce n'est pas du sport à ce festival. Maintenant tout le monde le sait.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On passe au rapport suivant et c'est Martine ELBAHAR qui remplace Abdel ACHACHE et qui va vous présenter le rapport sur les missions territoriales et notamment la mission Quartiers anciens. »

3. 30490 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

RAPPORTEURE : M. ELBAHAR

M. ELBAHAR : « Bonsoir à tous, cette délibération porte sur les financements soutenus par le commissariat général à l'égalité des territoires dans le cadre du contrat ville pour la ville de Lyon. Pour notre arrondissement, cela concerne notamment un soutien à la rémunération de l'équipe Quartiers anciens Moncey. Cette délibération valide également le soutien de fonds interministériels pour la prévention de la délinquance, notamment pour les postes d'intervenants sociaux dans le commissariat. Je vous demande d'approuver ce rapport.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Jean-François BEL, le soutien auprès des personnes âgées. »

4. 30453 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de

financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

RAPPORTEUR : J. F. BEL

J.F. BEL : « Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, mesdames, messieurs, la présente délibération est très classique, elle prévoit d'attribuer des subventions à des associations très connues de l'arrondissement. Le montant global directement lié à l'arrondissement est de 157 200 euros et se découle de la manière suivante :

- 150 000 euros, la plus grande partie, pour l'UGFRL, service de portage à domicile ;
- 1 000 euros pour l'association Bib' à Dom', la bibliothèque à domicile. C'est une association que l'on connaît bien maintenant, qui fait du portage de livres et de la lecture à domicile des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. À noter aussi que cette association sera avec nous pendant la semaine bleue au mois d'octobre ;
- 1 000 euros pour Bien Vieillir dans son quartier ;
- 1 500 euros pour le CRIAS Mieux Vivre ;
- 500 euros pour la LSR Loisirs, Solidarité Retraite ;
- 2 700 euros pour le CODAP, le Club omnisports des personnes âgées ;
- 500 euros pour Vivre à plein temps. C'est une association de résidents de Danton.

Toutes ces associations ont une incidence sur le bien-être des seniors de l'arrondissement, cette incidence est depuis longtemps reconnue pour leurs actions bienveillantes qui pour beaucoup sont quotidiennes. Ces associations méritent une fois de plus notre soutien.

C'est pour cela mes chers collègues, que je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des remarques, des oppositions, des questions, des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Roland JACQUET, le suivant sur la lutte contre les discriminations. »

5. 30488 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros

RAPPORTEUR : R. JACQUET

R. JACQUET : « Oui, Madame le Maire, chers collègues... excuse-moi (*coupure micro*)...préjugé et représentation, la promotion de la diversité. Et bien entendu, elle a même édité un petit document, j'en ai amené deux paquets, c'est parti en deux jours à l'accueil, ce qui veut dire qu'il y a quand même une attente et une demande. Je n'en ai même plus pour vous les présenter, mais on va rectifier cela pour le prochain Conseil. On s'appuie pour atteindre ces objectifs sur les acteurs de la société, les associations qui se mobilisent sur ces questions et ces associations, pour le 3^e, c'est Agir pour l'égalité, 8 rue de l'Épée à Lyon 3^{ème}, qui prend des initiatives éducatives face aux comportements et propos homophobes. Ce que je voulais dire également, c'est que du point de vue des subventions, celles-ci sont en augmentation, 153 400 euros pour l'année 2019 au niveau de la ville. C'est une augmentation de 4 000 euros supplémentaires par rapport à l'an passé.

On vous demande d'approuver cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Vous continuez avec la convention de dons alimentaires. »

6. 30625 - Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées

RAPPORTEUR : R. JACQUET

R. JACQUET : « La ville de Lyon souhaite intensifier son aide aux plus démunies en permettant à plusieurs associations habilitées engagées dans la lutte contre la précarité et plus particulièrement dans l'aide à l'accès alimentaire de collecter, distribuer des denrées ou plats préparés et prendre les dispositions adéquates pour l'accompagnement d'actions et de préventions de la réduction des déchets bien entendu, ce qui est prévu. Vous indiquez ici que 15 % des habitants de la Métropole estiment ne pas manger à leur faim. Ce qui dénote de la fracture qui existe, y compris dans le cœur de notre agglomération si attractive et si dynamique dans son développement. Ça veut dire qu'en même temps, on produit des inégalités et qu'il faut donc y être attentif. Pour cela, la ville de Lyon s'appuie sur trois associations qui sont habilitées et qui sont en mesure de réceptionner directement les dons alimentaires, les Restos du cœur, Le Chaînon manquant, la fondation Armée du salut, Arche de Noé. Sont aussi impliqués dans ces initiatives : La Croix rouge, le Secours populaire, le Samu social, Saint-Vincent-Paul, Habitat et Humanisme. Cette délibération implique des associations qui sont actives dans nos quartiers, mais celles-ci ne sont pas domiciliées dans le 3^e, mais comme elles sont actives dans nos quartiers, bien entendu, la délibération est présentée à notre Conseil et donc, nous vous demandons d'approuver cette délibération. Merci. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Des questions ? Oui, Madame CHEVALLIER. »

F. CHEVALLIER : « Je voulais intervenir, parce que je trouve que c'est une délibération très importante et qui va bien aujourd'hui avec le C.I.C.A que l'on a eu tout à l'heure sur la prévention, la réduction des déchets, et aussi dans le sens que tu indiques : par rapport aux plus démunis. Parce que, je pense que l'on doit être un certain nombre ici à avoir déjeuné dans les restaurants scolaires et à avoir vu en fin de repas des choses jetées et des choses qui n'avaient pas été touchées. C'est quand même assez choquant de voir ça, donc c'est une très bonne chose qu'enfin on arrive à organiser le don aux associations pour que ça soit redistribué derrière. Moi, j'ai une première question, c'est : est-ce que ça va être fait dans des écoles du 3^{ème} et lesquelles ? J'imagine que oui. Et après, je voulais aussi en profiter pour élargir le questionnement à la réduction des déchets de la restauration scolaire. Il y a eu une inauguration il n'y a pas très longtemps d'un composteur à l'école Meynis, pour la restauration scolaire. Je sais qu'il y en a une dizaine sur la ville, est-ce qu'il y en a d'autres sur le 3^{ème} et est-ce qu'il y en a d'autres de prévues ? C'est un peu pour mieux connaître ce qu'il se passe sur l'arrondissement. Et puis, en Commission et éducation, Guy CORAZZOL nous a présenté aussi d'autres actions comme la réduction des portions, comme le fait qu'il y allait aussi y avoir possibilité que certains fruits, si j'ai bien compris, ou d'autres produits puissent être donnés aux enseignants, voire aux périscolaires pour des goûters ou ponctuel. Et il avait aussi abordé la question des barquettes en plastique qui aujourd'hui sont jetées même si elles sont bien dégradables, avec une perspective qu'elles ne le soient plus au 1^{er} janvier 2020. Je voulais profiter de cette délibération pour que l'on en sache un peu plus sur ces sujets-là. »

C. PANASSIER : « Guy CORAZZOL. »

G. CORAZZOL : « Merci, bonjour à tous. Avant d'aborder la question des déchets, je voulais juste rebondir sur un propos de Roland JACQUET. Nous savons tous qu'il existe encore trop d'inégalités sur l'accès au repas. Pour autant la Ville de Lyon essaie aussi de créer de l'égalité, ou tout du moins de l'équité pour l'accès à la restauration scolaire. Je vous rappelle que plus de 80 % des enfants inscrits à l'école déjeunent dans les cantines et ce entre autre que l'on propose des tarifs qui prennent en compte la réalité sociale des familles. Je rappelle qu'un enfant qui est dans une famille dont le quotient familial est 1, paie 83 centimes par repas et qu'il y a sept quotients familiaux. Roland a raison, il y a certains enfants à la ville de Lyon, dont on imagine qu'ils ne font qu'un repas par jour et qu'il est important de pouvoir leur proposer un repas équilibré dans nos cantines scolaires.

Sur les éléments concernant le développement durable, c'est-à-dire la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, mais aussi leur valorisation, nous pouvons agir à trois niveaux. Tout d'abord en amont pour éviter de créer du déchet. Sachez que lorsque l'on produit, que l'on crée, que l'on pense un repas pour les enfants, nous avons un certain nombre de recommandations nationales qui nous sont imposées, sur lesquelles on a peu de marge de manœuvre puisqu'elles répondent à un certain nombre de règles d'équilibre alimentaire entre autres pour les enfants. Mais

cette même règle existe aussi pour les personnes âgées par exemple lorsque l'on est dans le cadre de restauration collective. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un repas servi à un enfant, en moyenne, pèse 450 grammes. Ce qui est trop pour l'appétit d'un enfant. Par conséquent, nous travaillons actuellement à essayer d'adapter l'ensemble des repas et des plateaux-repas à l'appétit des enfants. Cela passe parfois simplement par des échanges avec les enfants au moment du service : on leur demande s'ils ont une petite faim, une moyenne faim, une grosse faim, cela permet d'adapter la quantité à servir. Une attention particulière est également portée sur la consommation du pain. Ensuite, notre action peut porter sur la partie biodéchet. Je me permets une parenthèse sur la problématique des plastiques : ce qu'il faut savoir, c'est que les plastiques qui sont utilisés pour les barquettes sont utilisés pour une raison principale le respect des règles d'hygiène en matière de restauration collective. C'est-à-dire qu'une barquette plastique, ça ne fuit pas, on sait comment la sceller, et on sait qu'à partir du moment où la nourriture est scellée, il n'y a plus de problème d'hygiène. Ça, c'est une première chose.

Après, il y a un certain nombre d'études ou parfois de simples sentiments qui font dire que la nourriture peut être contaminée par des produits chimiques issus de la barquette.

Sans rentrer dans le détail ces différentes études sont souvent contradictoires. Cependant une inquiétude c'est créé et il est de notre responsabilité d'expérimenter des nouveaux matériaux autre que le plastique.

Pour l'instant, à ma connaissance il existe deux matériaux alternatifs : soit l'inox alimentaire soit les barquettes bio-compostables ou biodégradables.

L'inox, c'est ce qu'il y a de plus sûr et ce sur lequel on travail de manière déjà avancée (tous les produits froids sont déjà transportés en bac inox). Pour autant, ce qui pose encore problème c'est le chauffage des aliments en cuisson lente.

Concernant les barquettes bio-compostables ou biodégradables, il en existe de deux types qui sont actuellement utilisé par Elior, ou par Sodexo, (ce sont les deux grosses entreprises de restauration collectives qui ont eu une certaine expérience dans ce domaine-là). Nous avons donc deux types de barquettes, une barquette V1 et une barquette V2. Les premières problématiques que l'on rencontre, c'est la capacité à pouvoir garder ces barquettes étanches au moment où les aliments y sont cuits. Et ensuite, il existe la problématique du film (plastique ou biodégradable) qui rend hermétique la barquette qui pour l'instant, dans un certain nombre de manipulations, n'est pas complètement efficace. On sait que le sertissage de ces films n'est pas complètement approuvé et parfois, on est obligé de s'y reprendre à plusieurs fois pour sortir une barquette viable. Donc vous imaginez que lorsque qu'on prépare 28 000 repas par jour, ça devient un peu compliqué. En tout cas, on a déjà fait des expériences sur ces barquettes et on continuera à en faire pour éviter et supprimer petit à petit le plastique dans nos cantines au niveau de la production.

Sachez tout de même qu'au niveau de la valorisation, les plastiques des barquettes sont actuellement jetés en tant que tel et non valorisés. À partir du 1^{er} janvier 2020, la métropole les valorisera, donc on pourra les trier et les valoriser.

La deuxième chose, c'est que l'on peut travailler sur la gestion du gaspillage alimentaire au moment du repas avec les enfants. A savoir :

- 1- Les inciter à manger ce qu'il y a dans leur plat plutôt qu'aller très vite jouer, parce qu'il y a un certain nombre d'enfants qui préfèrent manger très vite ou très peu pour aller vite jouer avec les copains. Ce qui peut s'entendre quand on est un enfant d'élémentaire en particulier, mais qui dans le cadre du repas doit être travaillé. Donc là aussi, c'est de l'accompagnement auprès des enfants pour qu'ils mangent ce qu'ils ont.
- 2- La deuxième chose, c'est de travailler aussi sur l'éducation au goût, parce que demain, si on fait du steak-frites, du steak-pâtes, du jambon-pâtes ou des saucisses-frites avec un gâteau au chocolat et des chips, je suis quasiment sûr que l'on va réduire le nombre de déchets alimentaires pour tous les enfants. Mais on ne va pas participer à un moment donné à l'éducation au goût et à l'éducation à l'équilibre alimentaire. Donc évidemment, lorsque vous avez du chou de Bruxelles, c'est vrai que l'on a un peu plus de déchets que lorsque l'on a des frites ou des pâtes, c'est une évidence.

Mais en tout cas, nous avons la responsabilité à la ville de Lyon, dans le cadre de notre projet éducatif, d'accompagner les enfants aussi à la variété de la nourriture et on doit continuer à le faire. Alors, on fait des expériences, en particulier avec l'Institut Bocuse avec lequel on travaille effectivement à comment présenter les plats, quels types d'aliments et comment on peut les présenter, comment on peut accompagner les enfants au goût. Donc, il y a tout un travail qui est fait déjà pendant le moment du repas pour pouvoir faire en sorte que l'on réduise ces déchets.

Et puis, il y a le travail qui est effectivement après. Juste pour vous donner un ordre d'idée : 4 millions de repas par an, ça représente 1 800 tonnes de nourriture par an. En moyenne, dans la restauration collective en France, sur les restaurations scolaires collectives, la moyenne de biodéchet est de 120 grammes. Nous sommes à la ville de Lyon autour de 125 à 130 grammes en fonction des restaurants scolaires. Donc on n'est pas très loin de ce qui existe en moyenne, mais en tout cas, on a encore des marges de progression. Il n'en reste pas moins que l'on peut travailler sur un certain nombre de choses, d'abord sur les biodéchets. Pour l'instant, on a certaines expériences, et tout à l'heure, Émeline vous a présenté un certain nombre de choses avec le compost fait dans les écoles. Il y a de mémoire dix écoles à la ville de Lyon qui ont un composteur, en tout cas, on ne peut pas tout composter, et en tout cas pas tous les biodéchets de chaque école. On ne peut pas tout composter la viande et le poisson par exemple.

Nous travaillons actuellement avec un certain nombre d'associations et d'entreprises qui seraient en mesure de pouvoir collecter et ensuite valoriser la totalité des biodéchets, soit par méthanisation soit par compostage. Je cite souvent une association (Les Detritivores) que j'ai rencontrée il n'y a pas très longtemps, qui serait en capacité d'intervenir assez vite : mais il faut étaler le déploiement dans le temps car nous avons 167 restaurants scolaires, on ne peut pas tout faire en un seul coup. Mais il existe aussi un certain nombre d'autres entreprises qui sont en capacité de pouvoir faire de la valorisation par de la méthanisation. Donc on est en train de regarder ça et de pouvoir mettre en place des premiers éléments d'expérimentation sur une dizaine d'écoles d'ici la rentrée 2019 ou au plus tard d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Alors, évidemment il y aura une expérience menée dans une école dans le 3^e arrondissement.

Pour reprendre la question de Françoise CHEVALLIER, nous travaillons sur le don de produits qui n'ont pas été consommés. Il y a ce qui relève de la convention : vous avez vu que l'on a les trois principales associations qui sont en capacité de pouvoir gérer des dons importants, mais aussi ProxiDon qui permet de fédérer une soixantaine de petites associations et donc de pouvoir accepter des dons en plus petite quantité. Parce que, ce qu'il faut savoir, c'est que globalement, on n'a pas tant de produits qui sont non consommés et qui sont donnables, (qui doit respecter par exemple la chaîne du froid), etc. C'est parfois une barquette que l'on peut donner, deux barquettes que l'on peut donner, et donc ProxiDon va nous permettre de le faire. Donc là, tous les restaurants de la ville de Lyon vont être concernés, dont ceux du 3^e arrondissement. La difficulté des petites associations, c'est de venir chercher une ou deux barquettes dans des endroits géographiques très éloignés.

J'ai demandé au service depuis la rentrée de travailler sur le sujet suivant : souvent, on a des produits qui ne sont pas soumis à la chaîne du froid, genre fruits et petits gâteaux secs qui sont jetés directement quand ils ne sont pas consommés et que l'on pourrait valoriser d'une autre manière. Donc effectivement, comme dit Catherine PANASSIER, c'est insupportable évidemment, les parents me l'ont signifié à plusieurs reprises, je l'ai vu dans les cantines. Donc on travaille au fait de pouvoir stocker temporairement pour les mettre à disposition des enseignants et des directeurs d'accueils de loisirs lorsqu'il y a un besoin qui se fait sentir, soit d'un goûter, soit d'une collation en tant que telle. J'emploie le terme « collation » de manière générique et pas dans son acception « éducation nationale ». Cela permet de pouvoir lui donner un fruit ou des petits gâteaux secs pour son goûter qu'il n'aurait pas. Je dis simplement que ce don, sera fait sous la responsabilité de l'enseignant ou sous la responsabilité des directeurs d'accueils de loisirs. »

C. PANASSIER : « C'est peut-être un point important, parce que ça, tout le monde ne le sait pas, sur les allergies, parce qu'effectivement, c'est insupportable comme ça et on a envie de dire que comme les enfants commencent tôt, que le repas de midi est un peu plus tard, à 10 h 00 on distribue une pomme

ou je ne sais pas quel fruit que l'on peut trouver qui reste de la veille. Simplement, le nombre d'allergies à des choses auxquelles on ne pense absolument pas, y compris aux pommes, aux poires, aux abricots, ou je ne sais quel fruit, s'est multiplié ces dernières années de façon incroyable. D'où effectivement cette crainte des enseignants de prendre la responsabilité de distribution, c'est un vrai frein. »

G. CORAZZOL : « En tout cas, ce que je veux dire et Catherine PANASSIER a raison, notre principale préoccupation, c'est la sécurité des enfants en termes d'hygiène et de santé alimentaire. On a quand même la chance de servir 4 millions de repas par jour et de n'avoir pas eu à déplorer, j'espère que ça continuera, d'accidents alimentaires dus à un problème d'hygiène dans les barquettes et dans ce qui est servi. C'est une chose très importante.

Donc, des éléments qui sont en cours de travail actuellement, sur lesquels on va avancer très vite pour le 1^{er} septembre 2019 en matière de gestion en amont pendant la consommation et surtout en aval sur le tri et la gestion des biodéchets pour commencer. Et l'on inscrira un calendrier qui va démarrer du 1^{er} septembre 2019 jusqu'à la rentrée 2022, parce qu'à la rentrée 2022, nous démarrerons le nouveau marché de restauration scolaire qui se préparera dès la mi-2020. Donc, ces expérimentations permettront de pouvoir alimenter le prochain cahier des charges du futur marché public de la restauration scolaire.

J'espère avoir répondu à la plupart des questions de Françoise CHEVALLIER et je vous remercie de votre attention. »

C. PANASSIER : « Un grand merci, je pense qu'effectivement, c'était un point important et puis c'est bien que nos écoles de Lyon soient exemplaires dans ce domaine-là. Donc les choses sont en route, merci de ces explications Monsieur CORAZZOL. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Qui est contre, qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Amandine BARIOZ-PLANCHE, risques sanitaires et préventions santé. »

7. 30486 - Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite « Déclaration de Paris » dans le cadre de « Villes sans sida - les villes s'engagent ».

RAPPORTEURE : A. BARIOZ-PLANCHE

A. BARIOZ-PLANCHE : « Oui, Madame la Maire, très chers collègues. Donc ce rapport concerne la programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions de la santé. La ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de préventions en matière de santé en relation bien sûr avec le national, mais aussi local notamment définie dans le dernier projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 et en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne, tout en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

- Le VIH et autres IST et hépatites ;
- Les addictions et toxicomanies ;
- La souffrance psychique.

Concernant le 3^{ème} arrondissement, sur le volet de la lutte contre les IST, VIH et hépatites, nous travaillons avec l'association Basiliade sur l'accueil et l'accompagnement des personnes touchées par le VIH en situation de précarité sur l'accueil en temps collectifs, conviviaux, individuels sur l'animation. Et aussi l'accompagnement individuel pour faciliter le retour parfois à l'autonomie de certains patients. Le tout pour un montant de 7 000 euros.

Sur le volet de la prévention des addictions, nous n'avons pas d'association que nous subventionnons en tout cas dans le 3^{ème} arrondissement sur ce volet.

Et enfin, sur la santé mentale, nous en avons trois :

- L'ADES qui est l'Association Départementale d'Éducation pour la Santé, pour une somme de 4 500 euros qui est définie sur la semaine d'information de la santé mentale qui a lieu tous les

ans autour de la mi-mars. Et prochainement d'ailleurs, je l'annonce puisque je l'apprends en lisant ce rapport, Lyon Crazy Tour qui aura lieu dans le 3^e arrondissement le samedi 29 juin après-midi sur les berges.

- Également, les ateliers du présent pour un montant de 4 500 euros. C'est un espace ressource de projets, ateliers collectifs, entretiens individuels pour des personnes présentant d'importantes problématiques de santé psychique et physique les éloignant des parcours d'insertion sociale et professionnelle dits traditionnels, même si je n'aime pas trop ce mot.
- Enfin, l'UFCS FR, formation insertion union féminine civique et social pour un montant de 3 000 euros, qui travaille sur le programme des cadres des problématiques psychosocial et qui fait donc de l'accueil, de l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion professionnelle et en grande difficulté et souffrance psychique.

Voilà pour le 3^e arrondissement. Donc si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames, messieurs, d'adopter cette délibération. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A. BARIOZ-PLANCHE : « Et je me permets de rajouter rapidement, comme souvent, je vous invite toutes et tous à vous faire dépister sur le VIH, mais aussi sur la syphilis et les hépatites puisque ces maladies sexuellement transmissibles sont actuellement en recrudescence. Merci. »

Monsieur HITZ quitte la séance.

C. PANASSIER : « Rapport suivant, Fabrice VIDAL sur la GSUP, politique de la ville. Je précise tout de suite que je ne prendrai pas part au vote de ce rapport. »

- 8. 30489 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes.**

RAPPORTEUR : F. VIDAL

F. VIDAL : « Madame le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale qui permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par des bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement, de logement, parties communes et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de conventions GSUP signées par chaque quartier pour chaque quartier prioritaire entre les principaux financeurs, c'est-à-dire l'État, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la région. Il s'agit ici de soutenir deux associations localisées dans le 3^{ème} qui viennent d'être citées par notre collègue : l'UFCS et l'ADES pour des besoins d'équipement et de travaux dans leurs locaux respectifs.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame PANASSIER et Monsieur JACQUET ne prennent pas part au vote

C. PANASSIER : « Vous continuez avec le prolongement de la convention de nettoyage des berges du Rhône. Un sujet qui nous tient à cœur. »

- 9. 30532 – Dispositif de propreté berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon - Avenant n°1 à la convention conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.**

RAPPORTEUR : F. VIDAL

F. VIDAL : « Tout à fait. Et qui est particulièrement efficace, il faut aussi le souligner. Donc le nettoyage de l'entretien, le nettoyage et l'entretien des berges du Rhône ont été confiés à un prestataire via la signature d'un accord-cadre à bon de commande. Un nouveau marché devra être conclu avec le même objet pour un début d'exécution fixé au 1^{er} octobre 2019. Or, la convention du 07 septembre 2015 a été conclue pour une durée ferme de 4 ans avec une échéance au 31 août 2019. Il est donc proposé de prolonger d'un mois tout simplement la convention initiale pour que son terme coïncide avec celui du marché, à savoir le 30 septembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Toujours Fabrice VIDAL, M ton marché. »

10. 30616 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette »

RAPPORTEUR : F. VIDAL

F. VIDAL : « Alors, j'aime mon marché, tout le monde aime son marché. Pour la huitième année consécutive, l'association M ton marché revient avec son événement phare, mettant à l'honneur la gastronomie, les produits frais et la diversité de nos commerçants et de nos marchés. Avec l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette » qui se déroulera du 17 au 22 septembre 2019. Cette année, il y aura donc, pour parler un petit peu anglais, deux battles de chefs qui seront organisées. Une bataille, je traduis pour ceux qui ne parlent pas cette langue. Donc entre deux challengers, encore un mot anglais, deux challengers sur le marché Victor Augagneur, et une battle finale contre le grand gagnant de l'édition précédente, qui était Thibaut MORÉ sur le marché Saint-Antoine. Donc toute la semaine, les chefs proposeront des dégustations et des fiches recettes, mettront à l'honneur des produits de saison du marché. Une tombola sera organisée pour gagner des paniers garnis et des produits du marché offerts par les commerçants. Il y aura des t-shirts aux couleurs de l'événement qui seront distribués aux commerçants du marché. Et une nouveauté cette année, Léonard le renard en déambulation sur le marché. Alors, je ne connais pas Léonard le renard, mais j'imagine que Monsieur MALESKI doit connaître cet individu en termes d'animation. Pour la battle finale, un animateur présentera les chefs en compétition et les recettes en cours de réalisation. Il interviewera en direct les commerçants et les consommateurs afin de faire la promotion des produits du marché et ça aura lieu Quai Victor Augagneur dans le 3^e, le jeudi 19 septembre après-midi. Et je vous invite à vous y rendre avec Léonard le renard. »

C. PANASSIER : « Il faudra nous le redire. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des questions, oui, Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Oui, bien sûr, on va voter ce rapport, les marchés sont absolument essentiels, d'abord parce qu'ils répondent à la demande, je pense, des consommateurs et puis parce que c'est un élément important de l'animation de la ville. J'avais posé une question écrite sur un des marchés, donc je vais la poser à cette occasion, comme j'ai une question diverse, ça dégagera du temps pour la fin. Ma question, elle portait sur le marché des Martyrs de la résistance, donc il n'est pas concerné par ce dossier, mais qui est un marché de notre arrondissement. Qui est un petit marché, mais on l'a vu dans un quartier Part-Dieu qui est en plein développement comme on l'a vu lors du C.I.C.A, et ce marché est un peu menacé par les travaux qui se déroulent sur la place des Martyrs de la Résistance. C'est vrai que le début du chantier, c'est devenu une zone un peu difficile pour la tenue du marché. Donc, je voulais savoir si toutes les mesures ont bien été prises pour permettre la continuité de ce marché, si les forains ont bien été rencontrés pour s'assurer que toutes leurs installations pourront continuer à se faire, parce que j'ai des échos un peu inquiets des occupants du marché. »

C. PANASSIER : « Alors, c'est étonnant quand même que vous ayez des inquiétudes, parce qu'en fait, il y a eu un travail avec les commerçants justement, donc c'est Léon Jouhaux qui s'installe sur la place. C'est quand même un petit marché et la place est grande, donc ce n'était pas hyper difficile de repositionner les choses et c'est ce qu'il s'est fait en accord avec eux. Donc le marché a déjà fonctionné, bien fonctionné, et il a juste été décalé du côté de la rue Léon Jouhaux et une distribution des places vacantes était prévue, mais a été décalée en accord avec les commerçants à la fin de la période des travaux. Donc nous pourrions ainsi travailler avec eux, continuer à adapter un peu les choses en fonction des contraintes finales et définitives du site. Donc, non, on a plutôt nous une collaboration avec les forains qui s'est plutôt bien passée et qui sont donc réinstallés et de façon peut-être plus pertinente. Enfin, je ne sais pas, on verra, mais comme il est petit ce marché et un peu perdu, ça sera peut-être mieux, enfin, je n'en sais rien, à voir, on en reparlera. »

P. BERAT : « J'irai faire un tour à nouveau pour voir s'il y a des problématiques. »

C. PANASSIER : « Si tout va bien, mais enfin, les infos que l'on a sont celles-ci. »

F. VIDAL : « Non, il n'y a pas Léonard. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Sur M ton marché, tout le monde est d'accord ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec Fabrice VIDAL sur l'accompagnement exceptionnel des commerçants du secteur Guillotière Saxe Gambetta et Jean Macé suite aux difficiles mouvements des gilets jaunes. »

11. 30695 - Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans du secteur Guillotière, Saxe Gambetta, Jean Macé - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite aux manifestations dans le cadre du mouvement des gilets jaunes

RAPPORTEUR : F. VIDAL

F. VIDAL : « Comme vous le savez, le mouvement des gilets jaunes qui a débuté le 17 novembre 2018 a fortement impacté l'activité commerciale du centre-ville de Lyon, mais pas seulement. Il apparaît qu'une partie du 3^e arrondissement et du 7^e arrondissement a également été affectée, impactée de façon régulière par les manifestants, les débordements engendrés par les manifestations ont conduit les commerçants à retirer régulièrement leurs terrasses et leurs étalages de l'espace public, voire à fermer leurs établissements, le samedi après-midi et plusieurs samedis consécutivement. Pour accompagner les commerçants du 3^e et du 7^e arrondissement situés sur le parcours des manifestations qui ont subi une forte baisse de fréquentation et qui pour certains ont subi des dégradations de leur commerce, il est proposé d'adopter les mesures suivantes : Les montants des factures d'occupation commerciale du domaine public au titre des terrasses et étalages des établissements commerciaux, notamment ceux situés, pour ce qui nous concerne, Cours Gambetta, du Rhône à l'angle Saxe Gambetta, feront l'objet d'un dégrèvement exceptionnel de trois mois. Donc ça, c'est un geste fort de la ville avec une perte de recette pour la ville estimée à environ 25 000 euros, mais je pense que c'était nécessaire de venir au secours des commerçants impactés par les débordements bien sûr, pas par les manifestants eux-mêmes, mais par les débordements qui ont accompagné ce mouvement.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Yann BEN HAYOUN, convention entre la ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative. »

12. 30628 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 - Direction de l'Éducation

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

Y. BEN HAYOUN : « Oui Madame la Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, il s'agit effectivement d'une délibération relative à la convention que la ville passe traditionnellement avec la

Caisse des écoles sur le PRE, donc Programme de Réussite Éducative, qui s'adresse, qui est un dispositif en partenariat avec l'État notamment, l'Éducation nationale bien entendu. Et qui s'adresse à des enfants qui sont en situation un peu difficile dans leur quotidien, aussi bien sur le plan éducatif que sur le plan familial notamment, et qui habitent dans des quartiers dits politique de la ville, donc dans les QPV. En ce qui nous concerne, il s'agit du secteur Moncey bien entendu, et tout particulièrement de l'école Painlevé qui s'y trouve. Et comme chaque année, il vous est demandé de bien vouloir adopter le présent rapport afin de renouveler des accompagnements individualisés puisque c'est le propre du PRE, accompagnements individualisés de ces enfants pour leur bonne réussite.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Maud ROY, l'association soutien aux associations d'anciens combattants. »

13. 30491 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros.

RAPPORTEURE : M. ROY

M. ROY : « Merci Madame la Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, ce projet de délibération envers les associations d'anciens combattants comprend des subventions à l'attention de deux associations de notre arrondissement. Il s'agit de la FNACA et de Frères d'armes. Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 euros. Cette association compte 400 adhérents sur Lyon et vient en aide juridiquement et matériellement à ses membres en difficulté. Cette association réalise aussi des expositions au sujet de la guerre d'Algérie à l'intention des scolaires et participe ainsi au devoir de mémoire pour cette guerre.

La seconde subvention concerne l'association Frères d'armes - Honneur et patrie. Cette association perpétue le souvenir de tous les anciens combattants d'Algérie. Son porte-drapeau a souvent été présent aux cérémonies municipales. Pour cette association, il s'agit d'une subvention d'un montant de 1 350 euros dédiés à l'exposition, parcours de Harkis et de leur famille. Pour mémoire, la mairie du 3^e avait accueilli une exposition de cette association.

Je vous remercie d'adopter ces propositions. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Jérôme MALESKI, un certain nombre de rapports. »

14. 30487 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes (CRCM), domicilié 23 rue du Dauphiné à Lyon (3^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention afférente

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Oui, Madame le Maire, mes chers collègues, nous allons étudier l'attribution de subvention de fonctionnement de 15 000 euros au Conseil régional du culte musulman. Le CRCM a son siège dans le 3^e arrondissement, 23 rue du Dauphiné, et c'est une association régie par la loi de 1901, qui regroupe 140 associations, elle a été déclarée à la préfecture le 06 août 2003. Cette association a pour objet de favoriser et d'organiser le partage d'informations et de services entre des lieux de cultes de la région, d'encourager le dialogue entre les religions dans la région toujours, et enfin d'assurer la représentation du Conseil français du culte musulman, toujours dans la région. Elle assure également la représentation des lieux de culte musulman auprès des pouvoirs publics de la région. Cette association mène différentes actions, et entre autres des actions pour lutter contre l'attrait des jeunes au djihad, je vous demande donc bien évidemment de conforter cette demande de subvention de 15 000 euros. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des questions, des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Vous pouvez continuer avec la fête de la musique. »

15. 30554 - Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Oui, nous sommes à quelques jours de ce grand événement européen, et donc, plusieurs lieux de musique seront présentés dans le 3^e arrondissement. Nous aurons plusieurs opérations, une à Montchat, sur la place du château, qui va devenir une sorte de festival et qui a pris ses racines l'année dernière avec entre autres l'initiative du Conseil de quartier de Montchat, cette opération va se pérenniser. Cette année, les organisateurs nous demandent de leur allouer une subvention de 1 000 euros. Nous aurons également sur la Place Guichard la traditionnelle manifestation de la Maison Pour Tous des Rancy. Et nous aurons aussi une autre manifestation qui a lieu régulièrement, désormais au Square Sainte-Marie-Perrin avec l'ensemble Dopp Fiction qui nous demande une subvention de 800 euros.

Donc 1 000 euros pour Montchat, 1 000 euros pour la Maison des Rancy et 800 euros pour Dopp Fiction au Square Sainte-Marie Perrin.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ces subventions. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « On est tous d'accord ... (*coupure micro*) ».

J. MALESKI : « Pour de préférence Madame le Maire, ça serait dommage de voter contre. »

C. PANASSIER : « Je suis allée un peu vite. Personne n'est contre, personne ne s'abstient bien sûr ? ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec l'association Lamartine. »

16. 30591 - Approbation de l'exonération des redevances relatives à trois conventions d'occupation temporaire du domaine privé de la Ville de Lyon au profit de l'association Lamartine

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Oui, alors un dossier que nous avons suivi durant tout ce mandat, ainsi que durant le mandat précédent. Vous savez que les artistes du site RVI ont été relogés pendant quelque temps, avec un bail précaire sur le site Lamartine situé 28-30 rue Lamartine. Et une relocalisation a été décidée, nous avons voté ici une subvention il y a quelque temps sur trois sites. Deux sites dans le 3^e arrondissement, sur l'ancienne robinetterie Ronfard, sur un site plus petit, rue Pionchon et également dans le 9^e arrondissement, rue Tissot. Donc les locaux, après le vote de la subvention pour rendre ces locaux plus fonctionnels, sont achevés, le déménagement a commencé le 1^{er} juin, va se poursuivre jusqu'au mois de juillet. Il nous est demandé par ce vote d'exonérer les occupants de la Friche des différents frais qui sont liés à l'exploitation de ce bâtiment, comme c'était le cas sur le site Lamartine. IL y a quand même 250 artistes permanents, et 600 à 700 utilisateurs qui ont travaillé sur le site Lamartine.

Donc je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour cette demande de subvention et d'exonération surtout. »

C. PANASSIER : « Oui, c'est un site remarquable, vraiment, quand ça va fonctionner, ça va être une animation dans le quartier extrêmement forte. »

J. MALESKI : « Vous avez tout à fait raison Madame le Maire, et surtout, l'avantage de ce nouveau site, c'est qu'il pourra accueillir du public. Ça sera un ERP, donc en fait, on n'aura pas les problèmes que l'on avait sur le site Lamartine, et de fait, les habitants du quartier pourront aussi visiter le site, participer à des manifestations dans un quartier où il faut bien le reconnaître, nous n'avons pas grand-chose comme équipement public. Donc vraiment, c'est vraiment exceptionnel et nous sommes vraiment ravis de pouvoir les accueillir sur ce site-là. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel. Toujours Jérôme MALESKI. »

17. 30592 - Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros - Approbation d'une convention-cadre avec la compagnie MPTA

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Oui, tout à fait. Ce sont les dossiers récurrents sur le Fonds d'Intervention Culturel. Nous sommes concernés pour deux dossiers dans cette catégorie-là, le hip-hop de Lyon et la Compagnie Rêve de Singe.

La première association pour un montant de 5 500 euros et la deuxième pour un montant de 2 000 euros, mais ce sont deux dossiers que nous avons régulièrement chaque année. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue avec 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines. »

18. 30593 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros - enveloppe « Casino »- Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Voilà, tout à fait. Là aussi, une association que nous connaissons bien, c'est Ensemble Céladon pour un montant de 3 000 euros. »

C. PANASSIER : « Oui, c'est très bien de les soutenir. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : On passe à l'attribution de subvention de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels. »

19. 30594 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Tout à fait, là encore, c'est le Fonds d'Intervention Culturel. Alors, pour une association que nous connaissons bien aussi, c'est AADN qui a son siège rue d'Arménie. Ensuite, nous avons Enjeux sur Image qui a son siège Cours de la liberté. Et nous avons également, bien sûr, l'Espace Hillel et l'ADCARLY qui a son siège rue d'Arménie. Là encore, ce sont des associations avec lesquelles nous travaillons régulièrement. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Nous continuons toujours avec le Fonds d'Intervention du Patrimoine maintenant. »

20. 30609 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Voilà, tout à fait. Alors, là, c'est une nouvelle association qui était intervenue dans le 3^e arrondissement, l'association Les Madones de Lyon. Alors, vous allez me dire pourquoi cette association, tout simplement c'est l'association qui a participé à l'opération de rénovation et d'installation de la Madone située dans la niche au-dessus de la Charade et de l'ancienne Charade, donc c'est pour ça que nous sommes appelés à nous prononcer effectivement cette fois-ci. »

C. PANASSIER : « C'est une très belle Madone et qui rappelle aussi l'usage du site avant, de la Charade, qui accueillait des filles avec des enfants, puisque c'est une Madone protectrice. Elle a été installée, on attend la date du maire de Lyon pour inaugurer l'ensemble de ce chantier. On attend aussi, Laurent PEISER, les travaux de la voirie pour bien finir, pour que ça soit tout beau et là, on aura marqué une progression sur site qui était vide, vacant, sordide avec un immeuble qu'il a fallu démolir, et enfin, on a quelque chose de très joli. Et les commerces, enfin, notamment un qui s'est implanté, une cave à vins (*coupure micro*) c'est une très bonne opération. Monsieur BERAT. »

P. BERAT : « Oui, effectivement, on peut se féliciter que le site soit en renouvellement et que l'on ait changé l'aspect de ce secteur et de voir évoluer la ville tout en conservant ces éléments de patrimoine, donc ça, c'est quelque chose d'absolument essentiel pour notre cadre urbain. Je voudrais profiter de ce rapport que l'on va bien sûr voter, pour poser ma deuxième question écrite. J'avais interrogé votre prédécesseur il y a 1 an et demi maintenant, sur la possibilité de donner le nom de Madame Josette MAILLON à un lieu de cet arrondissement. Donc chacun, je pense, se souvient de Madame MAILLON, de ce qu'elle a pu faire pour le cadre de vie quotidien, de ce qu'elle a pu faire pour l'action du souvenir de la résistance, mais aussi l'action qu'elle a eue sur le patrimoine. Donc c'est pour ça que j'en parle au niveau de ce dossier, puisqu'au niveau Dauphiné, c'est elle-même qui est à l'origine de la préservation d'un certain nombre d'éléments du patrimoine. Et l'autre jour, à l'inauguration des plantations de la Place Rouget de L'Isle, dans le débat, j'entendais des gens qui disaient : vous savez qu'avant, c'était l'impasse des pins, l'avenue Lacassagne et qu'il y a une plaque au château sans Souci qui rappelle cette appellation. Il faut se souvenir que cette plaque, c'est Madame MAILLON elle-même qui l'avait retrouvée je ne sais où, qui la donnée à la ville et qu'elle a été installée dans la Maison de quartier. Donc c'était vraiment quelqu'un qui était dévoué à sa ville et qui savait porter des projets, donc je pense que ça serait bien que l'on arrive à trouver une dénomination pour honorer cette personne qui le méritait bien. Grâce à Patrick HUGUET, Dominique PERBEN, elle avait été décorée de l'Ordre du mérite, et je pense que ça serait bien que la ville de Lyon honore Madame Josette MAILLON. »

C. PANASSIER : « Moi, je suis entièrement d'accord. Parce qu'effectivement, elle était tenace dans ses propositions. (*Coupure micro*). Bon, j'ai des problèmes de micro. Pour améliorer donc le cadre de vie de ce quartier et puis sauver le patrimoine. Alors, vous savez que l'on va lancer une réflexion sur la requalification du parvis Lacassagne (*coupure micro*)... Dauphiné Lacassagne. Donc le parvis où il y a la petite maison du garde-barrière et où il y a des conflits d'usage en ce moment entre les circulations piétonnes, vélos, etc., il y a le tramway qui arrive là, enfin, c'est assez compliqué. Donc, l'idée est de revoir quand même comment on peut améliorer tout ce secteur-là et on va faire ça en concertation bien sûr, avec le Conseil de quartier et les riverains. Et je pense que c'est à cet endroit-là que l'on trouvera quelque chose, je ne sais pas encore quoi exactement, mais quelque chose qui honore véritablement sa mémoire. Donc on va y penser dans le cadre de ce réaménagement et spécifiquement à cet endroit-là. Moi, les souvenirs que j'en ai de sa ténacité, c'était justement sur une intervention sur la maison du garde-barrière où elle souhaitait notamment une peinture murale. Je ne sais pas si elle ne nous l'a pas demandée 150 fois, elle ne nous l'a jamais demandée. Donc quand je pense à elle, je pense beaucoup à cet emplacement-là, donc on va travailler, on verra. Vous dire exactement ce que ce sera, c'est un petit peu tôt, mais je suis bien évidemment d'accord avec tout ça. Est-ce que l'on a voté ? On n'a pas voté, alors on va peut-être voter. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y en a qui sont contre, qui s'abstiennent ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On continue, toujours avec Jérôme MALESKI sur 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre. »

21. 30626 - Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI

J. MALESKI : « Oui, toujours le Fonds d'Intervention Culturel. Là encore pour des compagnies que nous connaissons bien, la compagnie AntepriMA qui a son siège dans le 3^e arrondissement, fondée par Antonella AMIRANTE. Ensuite, nous avons la compagnie Fantômas si j'ai bonne mémoire, le groupe Fantômas, et la compagnie Y qui a son siège rue Turbil aussi. Pour différents montants, pour AntepriMA, c'est 1 500 euros, pour la compagnie Y, c'est 2 000 euros et pour Fantomas, c'est 3 000 euros.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement sur ces dossiers. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « On en a terminé Jérôme MALESKI, ça en fait combien, là ? »

J. MALESKI : « Ça en fait huit »

C. PANASSIER : « Ce n'est pas rien sur l'intervention dans le domaine de la culture.

J. MALESKI : « Tous les arts sont représentés, la musique contemporaine, la musique classique, le théâtre, l'art circassien, enfin vraiment... »

C. PANASSIER : « Et la fête. »

J. MALESKI : « Et la fête de la musique, on est d'accord. »

22. 30478 – Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Alors, en l'absence de notre adjoint au sport, je vous propose de donner un avis favorable aux trois délibérations suivantes qu'il devait rapporter et qui portent sur le soutien aux clubs et événements sportifs. Donc la première concerne l'attribution de subvention à divers clubs sportifs dans le cadre du dispositif Trait d'Union, notamment pour nos clubs ASUL Lyon 3^e basket, association Fort en sport et l'association Boxing club.

Les deux autres rapports renouvellent notre soutien à deux événements désormais bien connus du grand public, la 17^{ème} édition du Lyon free bike et la 4^{ème} édition du NordicWalkin'Lyon.

Donc je vous propose d'adopter ces rapports un par un. »

P. BERAT : « J'ai une question, si Abdel ACHACHE était là, je l'aurais posée. Concernant Trait d'Union, nous, on avait compris que c'était un dispositif qui était fait pour aider les clubs sportifs et je suis un peu étonné de voir dans la liste des OFFISA qui vont toucher des prix. Donc *a priori*, c'était quelque chose qui était fait plutôt pour les clubs, donc c'est un peu surprenant, alors, ça ne concerne pas le 3^e, mais de trouver des offices des sports d'arrondissement dans cette liste. Donc je trouve que l'on n'est pas vraiment dans l'objectif de départ. »

C. PANASSIER : « Alors, dans le 3^{ème}, on est complètement dans l'objectif de départ puisque c'est effectivement un soutien au club. Pour le reste, vous poserez la question à Yann CUCHERAT à la mairie centrale au CM, parce que je ne sais pas vous répondre. Alors, je vais les faire voter un à un.

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Le premier, dispositif Trait d'Union, est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. 30544 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17^e édition de « Lyon Free Bike », du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Le deuxième, est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. 30548 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4e édition du « NordicWalkin' Lyon », du 12 au 13 octobre 2019

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Et le 3^e, pour le Comité départemental de la retraite sportive de la métropole, l'organisation de la 4^e édition du NordicWalkin, est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Fabienne SERAPHIN étant absente et ayant dû se rendre auprès de sa famille, particulièrement de sa maman, à la Réunion, je vais également la remplacer pour ces deux derniers rapports que nous allons examiner l'un après l'autre.

25. 30440 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Le premier, subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté, pour un montant de 1 million 3. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. 30677 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par le GIP Maison de la Veille Sociale pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 170 000,00 euros relatif à une opération de travaux d'extension de locaux appartenant à la Ville de Lyon située 246, rue Duguesclin à Lyon 3e

RAPPORTEURE : C. PANASSIER

C. PANASSIER : « Et le dernier, c'est une garantie d'emprunt pour des travaux d'aménagement à la Veille Sociale, là, juste à côté de chez nous. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

C. PANASSIER : « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C. PANASSIER : « Nous avons deux questions écrites de Monsieur BERAT, mais il les a posées. Nous avons une autre question écrite de Françoise CHEVALLIER, et je l'invite à la prononcer. »

III. Questions diverses

F. CHEVALLIER : « C'est une question qui concerne la concertation en cours sur l'Esplanade Mandela puisque le 20 mai dernier qui était le jour du lancement de cette concertation pour l'agrandissement de l'Esplanade, vous avez annoncé Madame la Maire publiquement le projet de Fit Arena qui va se situer sur l'extrémité sud-est de l'Esplanade. Il y a eu lors de la réunion de nombreuses réactions défavorables aussi bien de la part d'habitants que d'associations présentes et nous partageons ces réactions. En effet, le projet, c'est d'agrandir l'Esplanade au nord et du coup, ce projet de Fit Arena la réduirait au sud. Et en plus en supprimant à minima 17 arbres, ce qui est quand même très ennuyeux quand aujourd'hui, la priorité est donnée à la préservation des arbres et à l'accroissement du nombre d'arbres. De plus, le Fit Arena est un projet privé qui n'est pas accessible à tous et il semble, d'après différentes sources, ce projet était mis en stand-by, alors, on aimerait bien savoir ce que cela signifie et en tout cas ce qui serait souhaitable, c'est qu'à la fin de la concertation qui je crois est prévue en

septembre ou octobre prochain, une décision concernant ce projet soit prise et annoncée suite justement aux différents avis de la concertation. Vous aurez compris que nous, nous attendons l'abandon de ce projet, parce qu'on estime comme, je pense, et largement partagé, qu'il y a vraiment un besoin d'espace vert important dans ces quartiers et que ça serait vraiment dommage de le rogner en partie. Si vous pouvez nous répondre à cette attente, je vous remercie. »

C. PANASSIER : « Merci de poser cette question, parce que j'ai déjà informé différentes associations, mais là, du coup, ça me permet de le faire publiquement. Effectivement, il y a une concertation en cours sur cet espace-là et la concertation confirme effectivement la vocation sportive que l'on veut voir sur l'Esplanade Mandela. Cependant, le Fit Arena tel qu'il a été présenté le 20 mai dernier ne sera pas la réponse à cette demande d'exercice physique ou sportive à cet endroit-là. Donc la concertation va se poursuivre, elle est organisée par la SPL, il y a des ateliers qui ont eu lieu la semaine dernière et il y a effectivement ce grand rendez-vous de la rentrée. C'est dans ce cadre-là que l'on va continuer à réfléchir à comment répondre à cette demande sportive sans pour autant faire le projet tel qu'il a été présenté le 20 mai dernier.

Oui, Monsieur ? Comment ? Encore ! Mais elle n'a pas été annoncée. Bon, alors allez-y. »

P. BERAT : « Une question diverse d'actualité, vous le devinez, sur la question de la sécurité à Montchat. Je ne surfe pas sur l'actualité, puisque vous le savez que je vous ai écrit il y a déjà quelques mois à ce sujet, sans communiquer dans la presse, on en a parlé dans ce Conseil, mais les événements ont continué. Vous savez qu'encore cette semaine il y a eu des voitures brûlées, une situation qui aurait pu très mal se terminer puisque des voitures qui brûlent en bas d'immeubles, ça peut provoquer bien sûr des incendies dans les immeubles. Que l'on a eu aussi un braquage, que l'on a eu une agression il y a quelques mois sur une personne âgée sur les hauts de Montchat. Ce sont des faits qui ne sont plus de la petite délinquance en tout cas qui sont d'une gravité très importante. Alors, vous avez fait une réunion cette semaine pour en appeler à la vigilance citoyenne, je pense que c'est un élément qui est important, mais ça ne peut suffire. Et donc moi, j'avais concrètement cinq questions que je voulais poser, deux sur le diagnostic et trois sur les actions.

Sur les diagnostics, moi, la première chose que je me demande, c'est cette recrudescence importante des délits et des atteintes à la tranquillité publique sur Montchat n'est-elle pas liée au renforcement des actions de police de proximité sur le 8^e arrondissement juste à côté. Est-ce que l'on n'est pas en train de constater, comme on le voit parfois, un effet de report sur le quartier ? J'essaie de trouver des explications, parce qu'encore une fois, chacun a constaté, les choses évoluent très défavorablement. Le deuxième constat, c'est qu'on a l'impression quand même qu'il y a un certain nombre d'actes qui sont de la pure dégradation pour la dégradation, du style vengeance, et est-ce que l'on n'aurait pas trop longtemps laissé quelques petits trafics dans différents endroits du quartier prospérer et qu'à partir du moment où l'on veut essayer de reprendre les choses en mains, effectivement on est confronté à ce type d'actes ? En gros, tu veux reprendre en mains, tu m'empêches de faire ce que je veux, tu vas voir ce que je fais dans ton quartier. Donc ça, c'est la deuxième question.

Et puis sur les mesures, les réponses, parce qu'encore une fois, la vigilance citoyenne ne peut pas suffire, moi, je repose quand même la question d'un poste de proximité à Montchat. Il est absolument anormal que 60 000 habitants du 3^{ème} est, j'étends à tout le 3^{ème} est, se retrouve sans poste de proximité. Et ça veut dire que toutes les actions de maillage, d'ilotage, ne pouvaient être organisées que de très loin et compte tenu des spécificités de Montchat, ce n'est pas adapté. Et vous allez me dire que ce n'est plus à la mode, mais il y a un rapport qui vient de sortir au ministère de l'Intérieur qui prône le retour à des patrouilles de proximité pour régler ce type de problème. Donc ça, c'est ma première question.

La deuxième, c'est la vidéo protection, parce que la vidéo protection, elle n'a pas vocation à être utilisée uniquement dans l'hyper centre. Et quand on constate dans certains quartiers, que ça soit à Villette, Place Saint-Anne où je sais que je pense que ça va bouger, à Montchat aussi avec cette intensité de faits, on peut se poser la question de la vidéo protection.

Et puis le troisième élément, c'est : est-il bien opportun de mettre en place un éclairage public qui se déclenche uniquement au passage et qui va donc constituer à éteindre complètement certaines rues de Montchat la nuit ? Est-on sûr qu'il est suffisamment performant pour détecter le moindre

mouvement et le moindre groupe qui pourrait rester à tel ou tel endroit et qui pourrait, si ce n'est pas le cas, entraîner des nuisances encore plus importantes dans certains lieux ? »

Voilà concrètement les questions que je me pose face à cette situation. »

L. PEISER : « Alors, Monsieur BERAT, vous n'êtes pas venu à notre réunion publique. »

C. PANASSIER : « Attends, attends, attends. »

L. PEISER : « Je réponds juste sur l'éclairage public et après j'ai terminé. Vous avez mal lu ou ça m'a été rapporté, mais il est impossible de mettre les rues dans le noir. Donc c'est l'intensité qui bouge, c'est uniquement l'intensité. »

P. BERAT : « Toute votre communication, et je vais vous sortir les articles de vision, de la ville, il est dit : sur les grands axes, on fait décroître progressivement, dans les petits axes secondaires, c'est une extinction et détection uniquement avec radar. Relisez ce que vous écrit Monsieur PEISER. Donc ça manque de clarté. »

M. ELBAHAR : « Monsieur BERAT, je vous avais invité à la réunion, c'est dommage que vous ne soyez pas venu, parce que vous auriez... »

P. BERAT : « On a des obligations professionnelles, j'aurais aimé, je peux vous le dire, être là, mais on a des obligations professionnelles, et à 18 h 00, tout le monde n'est pas forcément libéré de son travail. »

M. ELBAHAR : « Bon, tout ça pour vous dire que ça s'est très bien passé, que le commissaire a été très transparent. En ce qui concerne, vous parliez de l'agression qu'il y a eu, le braquage, la personne a été interpellée, justement parce que nous avons demandé des rondes de police et qu'elles ont été très efficaces.

En ce qui concerne les incendies, c'était une personne, ça s'est passé à partir de 5 h 15 du matin vendredi matin, qui a brûlé différentes poubelles, malheureusement les voitures ont brûlé, parce que l'une des poubelles avait été mise contre une logette de gaz et c'est une fois le gaz enflammé que les voitures ont brûlé. Malheureusement, c'est un individu, voire deux, on ne sait pas, parce que malheureusement on n'a pas interpellé ces personnes, et je peux vous dire que j'aimerais les interpellé, mais voilà, je veux dire, c'est l'affaire d'une personne et je ne pense pas que ça soit des choses en représailles.

En ce qui concerne la petite dame justement, c'est rue Jules Massenet qu'elle s'est faite agressée. Il n'y a pas eu de dépôt de plainte et c'est bien dommage, parce que si on avait été au courant, on aurait envoyé la police à son domicile. Moi, je l'ai appris lors de cette réunion, et c'est vrai que le commissaire a été très transparent, il a bien expliqué comment c'était la vigilance citoyenne, comment on pouvait œuvrer ensemble. Et malheureusement, le taux de délinquance a monté à Montchat, mais il est monté aussi ailleurs, ce n'est pas qu'à Montchat. C'est vrai que l'on n'avait pas l'habitude de voir autant d'actes de délinquance à Montchat, nous avons parlé des rodéos, nous avons parlé de différentes choses qui se passent sur le quartier, des mesures vont être prises.

En ce qui concerne la vidéo protection, nous ne faisons que demander la vidéo protection sur Montchat et bien ailleurs, mais comme vous le savez, Pierre, à chaque fois que nous parlons de la vidéo protection, vous avez des gens qui s'insurgent contre la vidéo protection, parce qu'ils disent que c'est une atteinte à la liberté. Mais je suis désolée, quand ils me disent ça, je leur dis, « *mais qu'est-ce que vous faites ? Est-ce que vous êtes sur Facebook ?* », mais malheureusement, il y a beaucoup de gens qui s'insurgent contre la vidéo protection. Mais moi, j'aimerais que toute la ville soit vidéo protégée. Mais c'est vrai que nous œuvrons, il y a des intensifications de rondes et il y a des choses qui vont être mises en place sur Montchat.

Alors, vous parlez du poste de police, c'est vrai que moi j'aimerais qu'il y ait des postes de police partout aussi, mais malheureusement, il y a des contraintes et que c'est une question de budget, mais je vous assure qu'il y a beaucoup de rondes de police et nationale et municipale dans le quartier de Montchat et sur le 3^e arrondissement.

C. PANASSIER : Et juste pour terminer, c'est vrai que c'est une demande, souvent, des habitants, d'avoir un poste de police. Mais il faut trois agents pour garder des murs. Il vaut mieux multiplier les patrouilles, vous l'avez évoqué aussi. Il vaut mieux que les gens soient dans la rue et effectivement de coincer les zozos. »

P. BERAT : « ...diagnostic. Cet argument des moyens, on a une des polices municipales les plus importantes de France. Alors, après, est-ce qu'elle est chargée uniquement à faire de la répression du stationnement ou pas, ça, c'est un premier choix politique. Mais l'argument des moyens qui sont à mettre, si vous avez la volonté de vraiment décentraliser des moyens de sécurité, outre la tenue du poste de police, vous pouvez très bien organiser des rondes à partir de ce poste. Et quand vous prenez un quartier comme Montchat qui est un quartier pavillonnaire, effectivement ce n'est pas des rondes uniquement en voiture deux ou trois fois par jour qui compte, c'est d'avoir des gens qui en permanence sont dans le quartier. Une logique de garde champêtre que l'on a souvent évoquée, qui vont à l'écoute des gens, les gens vont leur raconter ce qu'ils ont vu, ce qu'il se passe, et c'est comme ça que vous arrivez à maîtriser les lieux. Tant que ça sera géré depuis le fin fond du 3^e, vous n'aurez pas, quelle que soit la qualité des effectifs de police qui interviennent, parce qu'ils font bien sûr un travail très important, ils interviennent très rapidement, mais tant qu'ils seront à l'autre bout du 3^e, avec la distance qu'il y a, les difficultés de circulation, on n'aura pas une réponse de proximité. C'est une question de choix politique. »

C. PANASSIER : « Qu'il y ait des patrouilles et effectivement une présence policière dans l'ensemble des quartiers du 3^e arrondissement, bien évidemment je vous rejoins, simplement, je ne pense pas que des murs soient la réponse. Je pense qu'effectivement, ce qui est intéressant, c'est qu'il y ait une vraie police de proximité partout, dans tous les quartiers du 3^e, même s'il n'y a qu'un seul bâtiment pour les accueillir. Parce que le but, c'est qu'ils ne soient pas dans le bâtiment, mais effectivement dehors. »
(*Coupure micro*)

P. BERAT : « Monsieur HEMON, excusez-moi, on a passé 1 h 30 à parler de déchets alimentaires, donc si on ne peut pas parler cinq minutes de la sécurité à Montchat, vous irez expliquer aux Montchatois qu'effectivement, le Conseil d'arrondissement sert à parler des affaires qui concernent les gens. Je vous laisse la responsabilité, si vous pensez que ça, c'est faire de la politique politicienne, Monsieur HEMON, je vous laisse la responsabilité, vous irez l'expliquer le jour de la fête de la musique aux Montchatois. »

P. HEMON : « Voilà, je vous remercie, c'était bien ma question, c'était de savoir si la campagne municipale avait commencé et je viens d'avoir la réponse. »

M. ELBAHAR : « Moi, je vais quand même rajouter quelque chose, ce n'est pas une question de politique, c'est une question d'égalité pour les citoyens et la sécurité, c'est l'affaire de tous. Vous m'excusez, mais ça, moi... » (*Coupure micro*).

C. PANASSIER : « Alors, soit on est en campagne depuis que l'on a été élu, mais bon, ces questions-là, on a quand même l'habitude d'en discuter. Alors, attendez avant de partir, je veux quand même... ah, il y a un match de foot ce soir. Pardon, à l'inverse de Thierry PHILIP, mais que ça soit les femmes ou les hommes, le foot... bon, bref. Le 19, c'est l'inauguration de la montée Camille à 17 h 30. À 15 h 30 le même jour, on a un goûter sur l'espace Diday. Le 21, bien évidemment, c'est la fête de la musique dans tous les arrondissements, dans tous les coins de l'arrondissement et dans tous les arrondissements. Le 22 à 11 h 00, c'est les 5 ans du compost de Montchat. Le 27 et le 28, qu'est-ce qu'il se passe Antonia ? »

A. BLEY : « Le jeudi 27 juin, c'est une action emploi des seniors, la catégorie la plus touchée par le chômage. Donc le matin, à partir de 9 h 00, ici, en mairie, une matinée d'information et de conseils sur l'emploi, la formation, également les droits à la retraite. Et l'après-midi, il y a un pré-recrutement pour 150 postes offerts, 150 emplois tous secteurs qui seront accessibles. Ça, c'est la première action et le lendemain, le 28 juin, le vendredi, il y a une réception des chefs d'entreprise responsable RH ou responsable RSE sur le thème du développement, de l'engagement des salariés et de la performance de l'entreprise. Cette action est accessible uniquement sur inscription. Si vous avez des personnes qui sont intéressées par une de ces deux actions, vous pouvez me les envoyer. Je vous remercie pour votre attention. »

C. PANASSIER : « Je continue avec quatre autres dates, le 30 juin, on y a fait allusion tout à l'heure, c'est donc « On s'y met tous » au parc de Miribel-Jonage sur la Place l'Atoll à partir de 10 h 30 pour apprendre comment moins consommer et comment mieux recycler. Le 11 juillet, bien sûr, vous êtes tous vraiment, non pas invités, mais conviés, convoqués au banquet républicain. Le 31 août, c'est la

fête du vélo Place Guichard, elle n'aura lieu, cette fête du vélo, que si on arrive à mobiliser des bénévoles pour aider à son organisation. Donc avis aux amateurs. Et puis le 07 septembre, le forum des associations du 3^e arrondissement.

Je vous souhaite à tous ceux que je ne reverrai pas un excellent été, d'excellentes vacances. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21 h 05